

Règlement Concours Carnassiers le 13 Octobre 2013

article 1 :

- pêche sur l'étang N° 3 uniquement en barque de 2 pêcheurs (1 pêcheur seul ne pourra participer)
- limité à 17 équipes. (priorité est donnée aux équipes aillant participé en 2012)
- Être à jour de son permis de pêche « Réciprotaire » 2013.
- propulsion rames et moteur électrique uniquement.
- Bourriche de capture obligatoire dans l'attente de l'homologation du poisson par l'organisateur, ceci afin d'éviter trop de mouvements bruyants sur l'étang.
- gilets de sauvetage obligatoire.

article 2 :

- durée 5 heures de 8heures à 13heures – mise à l'eau à partir de 7heures (accès fléché).
- zone de départ unique plage de l'étang N°3 qui sera balisée par les organisateurs
- pêche au lancer leurres et poisson mort manié uniquement.

Article 3:

Selon l'Arrêté Préfectoral DDT/SEEP/2012/0028. Les poissons dont la taille n'est pas réglementaire devront être remis à l'eau immédiatement.

sont considérés valide les poissons vivant qui atteignent la taille minimum réglementaire

Espèces	Taille d'enregistrement	Points accordés	Points supplémentaires par CM
Brochet	50 cm	500 pts	10 pts
Sandre	40 cm	500 pts	10 pts
Black Bass	30 cm	500 pts	10 pts
Perche	15 cm (selon notre règlement)	100 pts	10 pts

- les perches non « maillés » c'est à dire moins de 15 cms compterons 10 points.

- Les poissons devront être rapidement mis à l'eau dans la bourriche d'entreposage prévu au règlement dans l'attente du contrôle.

Article 4:

- classement à l'issu du concours, en cas d'égalité de points le nbre de poissons partagera les équipes.
- Remise de la totalité des engagements en lots.

Article 5 :

- Rappel: l'utilisation de barques sur l'étang N°3 est exclusivement possible le 13 Octobre au participants du concours, par avenant à l'arrêté municipal.
- toute équipe en infraction à ce règlement sera disqualifiée.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation matériel lors de cette manifestation.

Les organisateurs- Bureau de l'Amicale de pêche de Villeneuve sur Yonne.

Rappel : Inscription seulement au 03-86-87-39-23 (le soir)